

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 13 décembre 2019

1^{ère} Commission

N° CD-2019-6-1-2

Service instructeur

Direction des finances

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2020

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée départementale d'adopter le budget primitif (BP) pour l'exercice 2020 d'un montant total de 793,168 M€.

Ce projet de budget illustre la volonté du Département de renforcer sa présence aux côtés des Hauts-Rhinois, en particulier des plus fragiles, en développant des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs préoccupations quotidiennes.

Ainsi, en 2020, la priorité sera donnée à l'Emploi afin de favoriser le retour vers l'activité des publics les plus démunis, à la Jeunesse avec l'accélération des investissements programmés dans les collèges, à la protection de l'enfance en répondant présent face à l'accroissement des besoins, mais aussi à la valorisation du patrimoine alsacien ainsi qu'au renforcement de l'attractivité de nos territoires. Avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1er janvier 2021, collectivité novatrice et dotée de compétences spécifiques, le Département s'engage encore plus fortement en faveur du développement des territoires, avec l'ambition de relever en permanence le défi de s'adapter à des besoins sociaux, environnementaux, démocratiques en constante évolution, dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie de ses concitoyens.

Ce projet de budget 2020 renforce les moyens alloués à l'ensemble des politiques sociales dans un contexte de besoins et de demandes croissants, confortant ainsi la présence du Département au plus près des Haut-Rhinois. Il préserve en même temps la capacité d'épargne de la collectivité, lui permettant de dégager une enveloppe d'investissement de plus de 120 M€, soit une progression de + 4,9 % par rapport à 2019.

Cette mobilisation se concrétisera sans augmentation des impôts, confirmant ainsi, avec le Département du Bas-Rhin, le taux le plus bas de la Région Grand Est, tout en contenant le recours à l'emprunt.

Cette ambition pour le Haut-Rhin a été rendue possible grâce aux économies de gestion réalisées depuis le début du mandat et à la recherche permanente d'efficacité dans la définition des politiques publiques.

Aujourd'hui, le Département est PRÊT à renforcer son action de proximité, à concrétiser les projets d'avenir stratégiques pour l'attractivité du territoire, à faire rayonner l'Alsace.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020 en cours de discussion à l'Assemblée confirme la stabilisation des concours de l'Etat aux collectivités, après une période 2014-2017 marquée par des baisses successives de la dotation globale de fonctionnement (DGF) opérées au titre de la résorption du déficit public.

Cette diminution des ressources a obligé le Département à mener une gestion rigoureuse et à redéfinir ses politiques publiques de manière à contenir l'évolution de ses charges et à préserver son niveau d'autofinancement, condition indispensable pour poursuivre son soutien à l'investissement local, à l'attractivité du territoire.

Aujourd'hui, la politique de prélèvement de l'Etat a laissé la place à un système visant à encadrer l'évolution des charges de fonctionnement des collectivités territoriales par un dispositif de contractualisation de critères financiers.

La contractualisation d'engagements financiers avec l'Etat

Pour le Département du Haut-Rhin, le contrat signé le 28 juin 2018 détermine la trajectoire des dépenses de fonctionnement sur la base d'une progression de 1,2 % par an, donnant lieu à l'instauration des plafonds suivants : 556,6 M€ pour 2018, 563,3 M€ pour 2019 et 570,1 M€ pour 2020.

Le respect de ces plafonds est important car la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit un mécanisme de sanction financière consistant à prélever sur les recettes de l'exercice suivant un montant correspondant à 75 % du dépassement constaté.

Ce taux d'évolution de + 1,2 % constitue un objectif particulièrement contraignant pour le Département dans la mesure où le taux d'inflation retenu en loi de finances pour 2020 (1,2 %) est rigoureusement identique à l'évolution des plafonds contractualisés. De plus, notre budget de fonctionnement comporte pour une large part des dépenses dont l'évolution est indépendante de notre volonté, soit parce qu'elles répondent à des orientations décidées par l'Etat (MNA, revalorisation du point d'indice, GVT (Glissement vieillesse Technicité), PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), etc...), soit parce que leur évolution est sensiblement liée à des facteurs conjoncturels (prix des fluides, rSa, APA, PCH, etc...).

Si le Département devra ainsi être particulièrement vigilant en 2020 sur l'évolution de ses charges, il devra également être attentif à la réforme de la fiscalité locale envisagée par le Gouvernement.

La réforme de la fiscalité locale

Le Projet de Loi de Finances 2020 (PLF 2020) valide le principe d'une suppression intégrale de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour un coût de 17 Md€, montant que l'Etat s'est engagé à compenser aux communes et EPCI afin de préserver leur autonomie financière.

Conformément à l'une des pistes évoquée dans le rapport Richard-Bur de mai 2018 et à des annonces gouvernementales faites au mois de juin dernier, le PLF 2020 retient notamment, pour compenser la perte de recette du bloc communal, de leur transférer la part départementale de la taxe foncière.

A leur tour, les départements seraient compensés par l'attribution d'une fraction de TVA, à l'instar de ce qui existe déjà pour les régions, sur la base des taux en vigueur dans les départements en 2019 et des valeurs locatives de 2020.

Il convient de relever qu'une telle mesure consistant à supprimer l'unique levier fiscal encore à la disposition des départements serait de nature à leur retirer toute autonomie fiscale et à rompre le lien fiscal entre les départements et les habitants, la TVA étant totalement déconnectée du territoire.

Compte tenu de ces éléments, l'ADF demande que les Départements puissent obtenir une vraie compensation à l'euro près, « complète et honnête » selon les mots du Président Dominique Bussereau, avec une garantie minimale de produit.

Enfin, l'ADF renouvelle une précédente demande relative au taux maximum des DMTO afin qu'il puisse être porté à 4,7 % au lieu de 4,5 %, pour permettre aux Départements de disposer de marges de manœuvre supplémentaires.

Malgré ces incertitudes, le Département entend poursuivre sa stratégie, conformément au **modèle de gestion à l'alsacienne, laquelle se traduira en 2020 par :**

- un gel des taux d'imposition,
- une optimisation des charges courantes,
- une maîtrise des dépenses de personnel,
- une stabilisation de l'autofinancement,
- un endettement contenu,
- une augmentation des investissements opérationnels.

La maîtrise de ces fondamentaux est essentielle car elle signifie que notre collectivité pourra préserver sa bonne santé financière, tout en orientant ses actions au plus près des Haut-Rhinois pour leur garantir un service de proximité et de qualité, ainsi que des politiques d'investissement à la hauteur des enjeux des territoires.

Les priorités du Département pour 2020

L'emploi

Le budget primitif traduit la feuille de route politique de la Présidente en privilégiant les actions de proximité et les mesures d'accompagnement personnalisées afin d'encourager le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Dans ce cadre, le Département multiplie les initiatives pour favoriser la prise de contacts, tout en expérimentant des dispositifs innovants permettant aux bénéficiaires du rSa de cumuler les revenus procurés par la réalisation d'activités (de vendanges, de cueillettes de fruits) avec l'allocation rSa. Ces mesures traduisent, dans le même temps, le soutien affirmé du département à la filière viticole et agricole. C'est un budget de 108,8 M€ qui pourra ainsi être consacré à la politique d'insertion en 2020.

La jeunesse

La jeunesse sera également au centre de toutes les attentions en bénéficiant d'une accélération du vaste plan pluriannuel de rénovation et de modernisation des collèges, dans l'objectif de promouvoir la réussite éducative de tous les collégiens.

Cette ambition se traduira par des investissements programmés dans les collèges pour un montant de 500 M€ sur 10 ans (2018-2028), avec un montant de 23,03 M€ en 2020, soit une progression de + 41,5 % par rapport au BP 2019.

Cette mobilisation en faveur des conditions de vie de nos collégiens s'accompagnera d'une mise en convergence des politiques éducatives, culturelles, sportives et sociales, garantissant l'éveil à la citoyenneté, au multilinguisme et au développement du numérique.

La protection de l'enfance

En 2019, le niveau de demandes et de besoins s'est nettement accru, le nombre d'informations préoccupantes ayant augmenté de + 5,5 % et le nombre de signalements au parquet de + 11,5%.

En 2020, pour faire face à cette situation, le Département fait le choix de la mobilisation et du volontarisme en créant 35 nouvelles places, dont 11 places en Maison d'enfants à caractère social, 12 places en services d'accompagnement éducatif à domicile renforcé, 5 places en accueil de jour et 7 places de pouponnière.

C'est ainsi un budget de 91,41 M€ qui sera dédié à la politique Enfance famille en 2020, soit une augmentation de + 3,7 % par rapport à 2019.

La valorisation du patrimoine alsacien

Le Département participera également de manière volontariste à la sauvegarde et à la restauration du patrimoine historique haut-rhinois alsacien en accélérant le plan Patrimoine 68, soit une période de mobilisation qui sera écourtée de 10 à 3 ans, avec des crédits de paiement 2020 s'élevant à 1,2 M€.

En s'engageant ainsi en faveur du patrimoine, le Département investit dans les territoires, fait le pari de l'emploi local en valorisant l'artisanat et permet de rendre ce patrimoine accessible au public, notamment aux nouvelles générations.

L'attractivité du territoire

Enfin, notre collectivité entend se mobiliser en faveur de la transition énergétique et de l'attractivité du territoire en mobilisant une enveloppe budgétaire de 120,38 M€ d'investissement, en progression de 4,9 %, qui sera affectée prioritairement à l'accélération du plan de réussite éducative, à l'entretien du réseau et des projets routiers, ainsi qu'à la solidarité territoriale à travers un soutien réaffirmé aux projets d'aménagement portés par les communes et intercommunalités.

C'est sur la base de cette trajectoire politique que se sont déroulés, au sein de chaque commission, les travaux de construction budgétaire qui aboutissent aujourd'hui à présenter un projet de budget primitif 2020 d'un volume total réel de 793,17 M€, en augmentation de + 18,8 M€ (+ 2,4 %) par rapport au budget 2019.

Ainsi les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de + 15,87 M€ (+ 2,76 %) pour s'établir à 590,43 M€, sous l'effet combiné d'un accroissement des crédits affectés aux politiques de protection de l'enfance et de soutien à l'autonomie des personnes âgées, ainsi que d'une hausse de + 5 M€ des prélèvements au titre des fonds de péréquation horizontale. Les recettes de la même section augmentent de + 9,98 M€ (+ 1,51 %), sous l'effet de la seule augmentation des bases de la fiscalité.

Dans ces conditions, l'épargne brute du Département connaîtrait une légère inflexion de 5,89 M€ (- 6,8 %), soit un volume de 80,84 M€.

Les dépenses d'investissement opérationnel, directement injectées dans l'économie réelle, évoluent favorablement en 2020 de 114,76 M€ à 120,38 M€, soit une progression de + 4,9 %.

Enfin, les recettes de la même section augmentent de 8,86 M€, en tenant compte d'une inscription d'emprunt fixée à ce stade à 59 M€.

C'est donc un budget 2020 résolument marqué par l'action, par le renforcement de la proximité de nos services et par la concrétisation des projets structurants nécessaires à l'attractivité de notre territoire qu'il est proposé d'adopter, avec la ferme volonté de préparer l'avenir et de construire ensemble, dès à présent et avec ambition, l'Alsace de demain.

I. L'illustration du modèle de gestion alsacien

1. Pas d'augmentation du taux des impôts en 2020

Malgré le gel des dotations d'Etat et la contractualisation de critères financiers limitant nos marges de manœuvre, le Département décide de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en 2020.

Le taux de TFPB dans le Haut-Rhin sera ainsi maintenu à 13,17 %, ce qui le plaçait déjà en 2017, 2018 et 2019 parmi les 10 départements ayant le taux le plus bas de France métropolitaine, et en 1^{ère} position des Départements de la Région Grand Est, à égalité avec le Département du Bas-Rhin.

Le produit de TFPB attendu pour 2020 s'établirait ainsi à 133,2 M€, contre un montant notifié en 2019 de 130,61 M€, soit une augmentation de 2,59 M€ liée à la seule évolution des bases : + 0,9 % au titre de leur revalorisation financière calculée selon les nouvelles modalités prévues en loi de finances pour 2017, et + 1,1 % au titre de leur progression physique.

S'agissant des autres recettes fiscales, la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) est attendue à hauteur de 107,6 M€, soit une progression annuelle de + 1% établie sur la base du niveau d'encaissement 2018.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) devrait, elle aussi, connaître une évolution qui est évaluée à + 2,1 % et qui a été calculée sur la base d'une progression moyenne des encaissements enregistrés, soit un montant prévisionnel de 47,8 M€.

S'agissant de la taxe d'aménagement, dont le produit est obligatoirement affecté à la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et au financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), elle devrait s'élever à 5,24 M€, soit un montant équivalent au niveau prévisionnel des encaissements 2019.

La Taxe sur l'Electricité est estimée à 7,5 M€, soit un montant identique au BP 2019 et à nos projections de réalisation de fin d'exercice.

Enfin, les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) sont prévus à hauteur de 90 M€, montant qui correspond à l'inscription du BP 2019 et aux prévisions d'encaissement pour cette même année. Il doit être rappelé que cette recette est particulièrement volatile compte tenu de sa sensibilité à l'évolution du marché bancaire et immobilier et qu'elle appelle, par voie de conséquence, de la prudence dans la détermination de sa prévision budgétaire.

S'agissant des dotations d'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait se stabiliser à 75,45 M€ en 2020, soit le montant notifié en 2019.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), qui fait partie des variables d'ajustement depuis la loi de finances pour 2017, devrait connaître une légère diminution, soit un montant de 25,14 M€, contre 25,68 M€ notifiés au titre de l'exercice 2019, soit une baisse de - 2,1 %.

De même les allocations compensatrices, également comptabilisées au sein de ces variables d'ajustement, sont attendues à hauteur de 3,25 M€, contre une notification 2019 de 3,5 M€, soit une baisse estimée à - 7,1 %.

Par ailleurs, le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) demeure gelé à un montant de 21,70 M€, tout comme la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour 4,15 M€. Enfin, la dotation de compensation en provenance de la Région dans le cadre du transfert de la compétence Transport se stabiliserait à hauteur de 15,085 M€.

2. Une optimisation des charges courantes

Le Département entend poursuivre ses efforts de maîtrise des charges courantes engagés depuis quelques années afin de dégager le niveau d'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets stratégiques pour le territoire. Cette bonne gestion est également de nature à permettre au Département de respecter les plafonds de dépenses fixés par l'Etat dans le cadre de la contractualisation financière.

Ainsi, toutes les lignes budgétaires ont été réinterrogées, dans le détail, afin d'envisager toutes les pistes permettant d'améliorer l'efficacité de nos dispositifs.

Dans ce cadre, le Département a procédé à la renégociation de ses marchés d'assurance afin de tenir compte de la sinistralité maîtrisée de la collectivité, ainsi que des mesures de prévention des risques déjà mises en place, ce qui permettra de réduire de 30 % les crédits correspondants en 2020 par rapport à 2019, soit une économie de - 267 000 €.

Par ailleurs, l'internalisation des prestations d'entretien des espaces verts permettra de réaliser des économies en 2020 sur les dépenses de maintenance et d'entretien pour un montant de - 53 000 €.

Enfin, l'année 2020 verra se poursuivre l'expérimentation d'une externalisation de certaines prestations au sein des collèges dans l'objectif d'optimiser les tâches effectuées par les agents polyvalents en matière de nettoyage, de plonge et ponctuellement d'espaces verts et étendue à 9 nouveaux postes.

Le Département poursuivra, dans le même temps, ses efforts en matière de dématérialisation afin de numériser les dossiers des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que le flux entrant des courriers du Service des prestations d'aide sociale et du Service Insertion et Stratégie.

Ces chantiers permettront d'améliorer le service rendu à l'utilisateur, tout en générant des économies pour la collectivité.

3. Une maîtrise des dépenses de personnel

En 2020, le budget des ressources humaines (y compris ATC) devrait connaître une augmentation limitée de + 0,57 % pour atteindre un montant de 100,04 M€.

Cette trajectoire demeure délicate à tenir dans la mesure où les efforts pour maîtriser les effectifs des services sont atténués par des facteurs exogènes pesant sur la masse salariale.

Ainsi, en 2020, cette dernière sera une nouvelle fois impactée par les mesures de reclassement prévues par le protocole relatif aux PPCR, chiffrées à hauteur de 0,83 M€.

Parmi ces facteurs exogènes, figurent aussi le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), que le Département était tenu de mettre en œuvre et qui est ciblé principalement sur les postes d'encadrement, sur les postes présentant des difficultés de recrutement ainsi que sur les postes d'agent technique des collèges (ATC). La montée en charge de ce régime mis en place à compter du 1^{er} juillet 2019 représentera une dépense supplémentaire de 0,51 M€ en 2020.

Globalement, la progression des dépenses de ressources humaines serait négative en 2020 si le budget n'avait pas eu à supporter un surcoût de 1,1 M€ lié au glissement vieillesse technicité (dont 0,8 M€ au titre du PPCR), et ce malgré la montée en charge des dépenses afférentes au régime indemnitaire.

Dans la perspective de la création de la CeA, le budget 2020 intègre également des enveloppes supplémentaires pour un montant total de 85 000 € afin de renforcer l'offre de formation des agents, de prendre en charge davantage de déplacements ou encore de faire appel à des prestataires extérieurs pour accompagner le changement.

4. Une stabilisation de l'autofinancement

Dans un contexte d'augmentation plus sensible des dépenses de fonctionnement (+ 15,87 M€) que des recettes de la même section (+ 9,98 M€), l'épargne brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement, enregistre une légère érosion pour atteindre un montant estimé à 80,8 M€ en 2020.

Ce montant permet de couvrir le remboursement en capital de la dette, évalué à 42,68 M€ en 2020, et ainsi de générer une épargne nette de 38,16 M€, laquelle contribuera directement au financement des investissements opérationnels.

Le ratio financier du taux d'épargne brute, correspondant à la part des recettes de fonctionnement mobilisée pour financer les dépenses d'investissement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) se maintiendrait ainsi à un niveau très satisfaisant de 12,04 %, attestant de la bonne santé financière du Département.

L'objectif du Département du Haut-Rhin pour 2020, et de la Collectivité européenne d'Alsace dans l'avenir, consistera à dégager un bon niveau d'épargne, sous l'effet d'une maîtrise des charges courantes, et ainsi de générer l'autofinancement qui, conjugué à un recours maîtrisé, mais volontaire à l'emprunt, permettra de financer les projets d'investissement nécessaires à la valorisation de notre territoire.

5. Une baisse de l'endettement de plus de 169 M€ en cinq ans

Les opérations volontaristes de renégociation et de remboursement anticipé de prêts, conduites par le Département courant 2015-2016, conjuguées à un recours maîtrisé à l'emprunt, ont permis de réaliser non seulement des économies d'intérêts (estimées à 2,2 M€ sur la durée des prêts), mais également de baisser notre encours de - 169,24 M€, passant de 494,7 M€ en décembre 2014 à 325,4 M€ en décembre 2019 (- 34,21 %).

La tendance au désendettement se poursuit ainsi avec un recours à l'emprunt 2019 limité à 20 M€ et un remboursement en capital de la dette de 41,4 M€, soit un encours qui poursuit sa baisse de - 21,4 M€ en 2019 pour atteindre un volume de 325,4 M€, contre un montant de 346,8 M€ il y a un an.

Les marges ainsi dégagées nous permettent aujourd'hui d'aborder avec confiance le financement des investissements programmés et d'inscrire sereinement une inscription d'emprunt 2020 de 59 M€.

En outre, grâce à une gestion financière rigoureuse et une structure équilibrée de notre encours, le taux moyen de la dette a également diminué de 2,51% en fin 2014 à 1,93 % actuellement.

S'agissant des intérêts prévus en 2020, ils sont évalués à 7,023 M€, soit une baisse de - 0,69 M€, en lien avec des taux d'intérêt historiquement bas. Il est également précisé que cette prévision budgétaire intègre l'impact financier d'une éventuelle remontée des taux courts à hauteur de 0,5 %.

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	167 682 464 €	51,52%
Variable couvert	10 333 333 €	3,18%
Variable	107 730 814 €	33,10%
Livret A	15 935 938 €	4,90%
Annulable	5 434 780 €	1,67%
Barrière	15 760 669 €	4,84%
Écart d'inflation	2 562 187 €	0,79%
Ensemble des risques	325 440 186 €	100,00%

État généré au 31/12/2019

Concernant les dépenses financières d'investissement, l'enveloppe budgétaire 2020 est fixée 84,05 M€. Ce montant intègre une inscription de 20 M€, équilibrée par une recette de même montant, dans l'objectif de procéder éventuellement à des remboursements par anticipation d'emprunts en fonction des opportunités de marché. Pour le reste, la prévision tient compte du remboursement en capital de la dette estimé à 42,68 M€, ainsi qu'à l'intégration d'un montant de 19,67 M€, également équilibrée en recette, correspondant à l'option revolving (ou ligne de trésorerie) affectée encore à certains de nos contrats de prêt et dont le montant s'amortit chaque année.

6. Une forte augmentation des dépenses d'investissement opérationnel

Suite au travail d'optimisation des charges et de maîtrise des dépenses de personnel, le Département consacrera en 2020 un montant de 120,38 M€ en faveur des investissements opérationnels sur le territoire.

Ce volume est en progression de + 4,9 % au regard du budget primitif 2019 (114,76 M€), témoignant de la volonté du Département de concrétiser ses engagements, de renforcer ses partenariats et d'investir en faveur de l'attractivité du territoire.

En 2020, ce montant d'investissement de 120,38 M€ sera affecté en priorité à la Jeunesse avec l'accélération du plan de réussite éducative pour tous qui se traduira par une augmentation des crédits de travaux et de prestations informatiques de + 33,80 % en 2020 par rapport à 2019, soit une enveloppe budgétaire qui atteindra 24,32 M€ et qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves.

La politique en faveur des routes sera également renforcée avec un budget total en progression de + 1,59 M€ (+ 3,12 %), soit un montant global de 52,57 M€, contre 50,98 M€ au BP 2019. Le Département garantira par ces investissements la sécurité et le confort des usagers, notamment en privilégiant les travaux de renouvellement des couches de roulement. Les crédits alloués aux routes permettront également de développer les itinéraires cyclables et de poursuivre les travaux relatifs à la déviation de Ballersdorf, à la liaison A35-RD83 à hauteur d'Ensisheim et à la liaison RD66-RD35 à Vieux Thann.

Le Département entend également se mobiliser en faveur de l'attractivité du territoire en intervenant activement sur toute opération d'aménagement qui permettrait de promouvoir l'activité économique et créer des emplois. Le Département poursuivra ainsi son intervention sur le secteur des Trois Frontières pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'une opération routière évaluée à plus de 65 M€ qui desservira le Technoport et permettra de développer les activités commerciales du site.

Par ailleurs le Département souhaite amplifier son rôle d'acteur de proximité, à l'écoute des territoires, en poursuivant sa politique ambitieuse en faveur des projets d'investissement locaux pour un montant de 8,94 M€ en 2020.

Cette proximité se traduira aussi par l'accélération du nouveau plan de préservation du patrimoine alsacien qui se traduira par une enveloppe globale de 9 M€ sur 3 ans, au lieu de 10 ans initialement, ciblée sur les châteaux forts, les sites remarquables, le patrimoine des territoires et la sauvegarde des maisons anciennes à colombage.

La proximité devant également répondre au besoin de solidarité, le Département investira un montant de 4,07 M€ en 2020, contre 2,18 M€ en 2019, en faveur de l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées, en renforçant son programme de réhabilitation des EHPAD et en poursuivant son nouveau dispositif d'aide à l'aménagement et à l'adaptation de leur logement.

Enfin, le Département poursuivra ses efforts pour réussir l'après Fessenheim et la transition énergétique du territoire en mobilisant une enveloppe de 56 M€ dédiée, notamment, à l'étude et à la réalisation de solutions alternatives, telles que la création de centrales solaires photovoltaïques, de centrales hydrauliques, géothermiques, ou encore de parcs d'éoliennes.

II. Un budget d'ambition pour notre territoire

En 2020, le Département se mobilisera aux côtés des Haut-Rhinois, en développant des actions de proximité, notamment en faveur des plus fragiles, et investira significativement pour améliorer l'attractivité de notre territoire.

1. La Solidarité : un accompagnement renforcé

Le Département consacrera plus de 396,26 M€ en faveur des solidarités en 2020.

Chef de file des solidarités, le Département restera engagé pour préserver un tissu social fragilisé par l'exclusion et la pauvreté qui gangrènent notre société et affectent en particulier la famille et l'enfance, les aînés, les personnes en situation de handicap, ainsi que les personnes en grande précarité.

Concernant la politique en faveur de la famille, la santé et la protection de l'enfance, le budget 2020 représentera un montant de 93,86 M€, en hausse de +3,33 M€ par rapport au BP 2019 (90,53 M€). L'année 2020 constituera la troisième année de mise en œuvre d'une politique de protection de l'enfance ambitieuse visant à renforcer l'accompagnement des familles en proximité et en prévention, à adapter l'offre de service en matière d'accueil et de prise en charge des enfants placés et de leur famille, ainsi qu'à disposer d'un système de pilotage structuré permettant de mieux connaître les besoins des usagers et d'évaluer l'efficacité de la politique de protection de l'enfance.

Le budget consacré à l'hébergement en établissement sera nettement revalorisé en 2020 compte tenu des besoins croissants en matière de placement, avec un accent mis sur les prises en charge des adolescents les plus complexes. Ainsi le budget 2020 progressera de + 2,7 M€ par rapport à 2019, dont + 1,2 M€ à mettre en lien avec la création de 35 nouvelles places dans les structures d'accueil du département. Par ailleurs, le Département s'attachera à mettre en place un service d'accueil d'urgence à partir de la fin de l'année 2020 à la Cité de l'Enfance de Colmar ainsi qu'à la MECS Saint-Joseph de Mulhouse pour un coût de 0,135 M€ en 2020 et de 1,4 M€ en année pleine.

En outre, le budget consacré à la protection de l'enfance en 2020 sera encore fortement impacté par la hausse des dépenses allouées aux Mineurs Non Accompagnés (MNA), dont la charge devrait s'accroître de + 0,77 M€ pour atteindre 8,7 M€ en 2019 (+ 10,1 %). Ainsi 498 mineurs devraient être pris en charge au 31/12/2020, contre 394 au 31/12/2019.

Le Département continuera en 2020 de rechercher des solutions d'accueil supplémentaires afin de permettre des prises en charges adaptées à un coût maîtrisé ; il est en particulier envisagé de réduire le recours à l'hôtel au second semestre 2020 si la création de nouvelles structures collectives dédiées pouvait aboutir en 2020.

S'agissant de l'insertion, le Département y consacrera un budget de 108,8 M€, dont 92,2 M€ au titre de l'allocation rSa. Ce budget progresse + 0,4 M€ au global par rapport au BP 2019, en lien principalement avec la hausse des prélèvements dus au titre du Fonds Social de Développement (+0,53 M€). Dans un contexte économique plus favorable, les dépenses d'allocation restent conséquentes et les besoins d'accompagnement des publics restent majeurs. Dans ce cadre, le Département poursuivra en 2020 la politique du « juste droit » qui s'inscrit dans les attendus de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, le dispositif bénévolat et rSa poursuivra son développement en tirant les enseignements de l'action « ambassadeurs du bénévolat » et en portant une attention particulière à la valorisation des compétences acquises par l'usager grâce aux missions de bénévolat qu'il aura réalisées dans la perspective de pouvoir les capitaliser comme un tremplin vers l'emploi.

Ces différentes actions volontaristes permettent d'expliquer la baisse du nombre de foyers allocataires qui est passé de 16 063 foyers en décembre 2016 à 14 847 foyers en juin 2019 (-2,6 % par an en moyenne), après une augmentation de +6,2 % par an en moyenne sur la période 2011-2015. Toutefois, les tendances constatées sur les premiers mois de l'année 2019 permettent seulement d'anticiper une stabilisation du nombre de bénéficiaires du rSa au niveau atteint en 2018. Une grande incertitude demeure concernant l'effet des politiques publiques en matière d'insertion et de rSa au niveau national ; en particulier, il paraît difficile d'estimer l'effet d'un report éventuel lié à la réforme de l'indemnisation de l'assurance chômage sur la dépense rSa.

Concernant la politique de l'autonomie à destination des aînés et des personnes en situation de handicap, le schéma de l'autonomie 2018-2023 vise à prévenir activement la perte d'autonomie, à renforcer le soutien aux proches aidants, à améliorer la vie à domicile ainsi qu'à accompagner l'évolution des établissements. Le budget 2020 prévoit d'allouer 184,6 M€ à cette politique, en hausse de + 4,9 M€ par rapport à 2019.

Les dépenses d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) des personnes âgées devraient progresser de +1,5 M€ (+2,74 %) du fait, en particulier, de la hausse du nombre de bénéficiaires.

Le constat est identique s'agissant des dépenses afférentes à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui progresseront de + 1,2 M€ en 2020 (+ 5,9 %) pour s'établir à 21,7 M€.

En revanche, les dépenses afférentes au transport scolaire des élèves en situation de handicap devraient baisser de - 0,3 M€ en 2020.

En matière d'investissement, le Département poursuivra sa politique d'aide à la réhabilitation des EHPAD, à hauteur de 11 000 € maximum par place, en y consacrant 15 M€ dans les six prochaines années. En 2020, le Conseil départemental accroîtra son effort financier de 1,9 M€ en faveur des EHPAD, en lien notamment avec le démarrage des opérations de rénovation/restructuration de l'EHPAD de Soultz-Issenheim, de l'EHPAD de Sainte-Marie-aux-Mines, de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Rouffach ainsi que de l'EHPAD de Guebwiller.

Par ailleurs, afin d'améliorer le confort de vie des personnes âgées à domicile et permettre l'adaptation des espaces de vie, le Département mobilisera une enveloppe de 0,7 M€ en 2020, en hausse de +0,1 M€ par rapport au BP 2019, pour un budget global de 2 M€ sur trois ans.

Enfin, en ce qui concerne la politique de l'habitat du Département, les dépenses prévisionnelles s'élèveront au global à 4,2 M€ en 2020. Dans le cadre de la préparation de l'après-Fessenheim, le Département s'est notamment engagé à simplifier l'accès aux aides à la rénovation énergétique à travers la formalisation d'un dossier unique de demande d'aide et la mise en place d'un outil informatique permettant de centraliser l'ensemble des documents et justificatifs nécessaires pour les propriétaires demandant des aides publiques en vue de la rénovation de leur logement. Le Département contribuera ainsi à la rénovation de 300 logements privés en 2020, en lien avec le travail réalisé par les EPCI.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Solidarité, Famille et Insertion	203 340 733	9 180
Solidarité et Autonomie	184 636 490	4 070 980
Habitat	773 500	3 426 000
TOTAL	388 750 723	7 506 160
TOTAL GENERAL	396 256 883	

2. La montée en puissance de la Politique de Réussite Educative pour Tous (P.R.E.T.)

Le Département investira plus de 60,28 M€ en 2020 pour améliorer le cadre de vie des collégiens, en progression de + 6,24 M€ (+ 11,5 %) par rapport au BP 2019.

L'année 2020 sera marquée par la montée en puissance de la stratégie PRET qui se traduira notamment par l'accélération du programme de modernisation immobilière dans les collèges. Ainsi, le Département investira plus de 23 M€ dans les travaux de réhabilitation, contre 16,2 M€ au BP 2019, soit une augmentation de 41 %.

Dans le même temps, le Département poursuivra ses efforts de mise à niveau du parc informatique des collèges, en particulier concernant les serveurs, les ordinateurs et les équipements multimédia. En 2020, le Département consacrera à cette politique un montant de 1,3 M€, dont 0,84 M€ destinés à remplacer 1 200 ordinateurs, 500 écrans et 300 vidéoprojecteurs, et 0,35 M€ fléchés sur l'intégration progressive des terminaux mobiles incluant les tablettes dans l'enseignement et les usages pédagogiques. Ce budget aura permis de renouveler le parc informatique de la collectivité en 3 ans au lieu de 5 ans tel qu'envisagé initialement en 2017 lors de l'adoption de la stratégie PRET.

Par ailleurs, un budget de fonctionnement de 822 000 € sera alloué aux collèges, dont 442 000 € pour l'installation de liaisons Internet Fibre Optique dans les collèges et 380 000 € pour des prestations de maintenance, le Département assumant la gestion du parc informatique de la totalité des collèges à compter du 1^{er} janvier 2019.

Enfin, confronté plus que jamais aux enjeux d'employabilité de la jeunesse dans le Rhin supérieur, le Département continuera de s'engager en 2020 avec volontarisme dans la politique linguistique et culturelle d'Alsace. Il s'agit notamment de renforcer l'apprentissage de la langue allemande dans les écoles primaires, de stabiliser les cursus bilingues existants, limitant ainsi les déperditions d'élèves en cours de parcours, et d'améliorer l'employabilité de nos jeunes. En effet, pour favoriser leur insertion professionnelle, il demeure vital que les jeunes acquièrent des compétences en langues internationales.

Cette politique s'inscrit également dans le cadre de la création de la CeA, qui nécessitera le développement des partenariats engagés avec le monde associatif. Il s'agira de lancer la première étape d'une démarche auprès des territoires pour mener un véritable projet sociétal commun destiné à relancer la pratique de la langue régionale au quotidien, notamment des dialectes alsaciens.

Le Département consacrera ainsi 1,7 M€ à cette politique en 2020, assumant pleinement son rôle de chef de file en matière d'apprentissage de la langue régionale dans un ensemble rhénan propice au développement et à l'installation de nouvelles entreprises.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Agents techniques des collèges	15 500 000	0
Externalisation des prestations	2 500 000	0
Informatisation des collèges (<i>fonction 221 DSI</i>)	442 000	1 290 000
Bilinguisme	1 732 500	310 000
Education, jeunesse	14 998 913	300 000
Collèges	180 000	23 030 084
TOTAL	35 353 413	24 930 084
TOTAL GENERAL	60 283 497	

3. Un territoire attractif au sein d'une Alsace dynamique

Le Département consacrera 9,0 M€ en 2020 au titre de la culture et du patrimoine.

En 2020, la collectivité mobilisera une enveloppe globale de 3,47 M€ en faveur du patrimoine culturel, en progression de + 27,8 % par rapport à 2019. Ces crédits intègrent les dépenses afférentes au Plan Patrimoine 68 pour un montant de 1,2 M€ afin de permettre de financer des projets de valorisation, préservation, et restauration émanant d'associations, de collectivités ou de particuliers concernant le patrimoine haut-rhinois. Doté d'un budget global de 9 M€, la durée de mise en œuvre du Plan Patrimoine a été portée de 10 ans à 3 ans (2019-2021) afin d'accélérer la réalisation des projets dans les territoires.

De plus, le Département mobilisera une enveloppe de 1,507 M€ en 2020 au bénéfice des enseignements artistiques avec un budget de 1,491 M€, dont 0,857 M€ pour les structures d'enseignement – les 3 conservatoires, ainsi que les 86 écoles de musique, de danse ou de théâtre du département – et 0,635 M€ pour les associations œuvrant pour la mise en œuvre du schéma des enseignements artistiques.

En outre, la dynamique impulsée les années passées en direction de la jeunesse sera confortée du fait de la reconduction de l'appel à projets « pratiques artistiques en collèges », dont le budget sera augmenté de 22 000 € pour être porté à 82 000 € en 2020. Ce dispositif qui est déployé dans 29 collèges haut-rhinois a pour objectif de permettre aux collégiens de découvrir une pratique artistique, une œuvre et un lieu de diffusion.

Concernant les crédits alloués au soutien des opérateurs culturels, ils représenteront un montant de 1,91 M€ en 2020, permettant de soutenir des lieux de diffusion à caractère territorial ou départemental, couvrant tous les champs artistiques, tels que les Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller, la Filature et le Noumatrouff à Mulhouse, la Comédie de Colmar et le Léopard à Colmar, ainsi que le Centre Rhénan d'Art Contemporain à Altkirch.

De plus, le soutien accordé au titre des « Expressions Artistiques » s'élèvera à 0,34 M€ en 2020 afin d'accompagner plus de 80 projets culturels ciblés principalement sur la diffusion musicale et les festivals et la création et de lancer le projet de saison culturelle dans les châteaux forts en partenariat avec le Bas-Rhin.

Enfin, l'année 2020 verra se poursuivre la mise en œuvre du nouveau Schéma de Lecture Publique 2019 - 2024 qui fixe les grandes orientations du Département afin de développer la lecture et de faciliter l'accès aux outils culturels pour les années à venir. Au total, l'effort consacré au livre et à la lecture sera porté à 0,709 M€ en 2020.

Le Département consacrera 2,41 M€ en 2020 pour la promotion des actions sportives.

Le Département soutient le développement de la pratique sportive sur tout le territoire, en accompagnant les associations sportives locales ainsi que le mouvement sportif par la prise en compte des besoins de la population. De nouveaux projets seront développés (par exemple le lancement d'un appel à projets sur la lutte contre les discriminations dans le sport), tout en poursuivant le travail de convergence de la politique sportive avec le Bas-Rhin.

Cette intervention prend tout son sens dans le cadre de la nouvelle stratégie PRET qui se traduira en 2020 par un montant de 0,6 M€, ce qui permettra de solder une opération liée au SIVOM de Wintzenheim et de prendre en charge de nouveaux projets de rénovation de gymnases mis à disposition des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive.

Par ailleurs, afin de promouvoir les sports collectifs, le Département reconduira son soutien aux clubs phares du département dans le cadre de l'organisation de 22 mercredis sportifs, dont certains se dérouleront en collège.

Le Département mobilisera 11,8 M€ pour l'aménagement du territoire en 2020.

Au regard du contexte économique et sociétal actuel, l'attractivité des territoires, le tourisme, l'urbanisme et l'aménagement demeurent des enjeux majeurs de développement, qui positionnent le Département comme un acteur de proximité incontournable.

Concernant les actions territorialisées, un budget de 9,0 M€ a été inscrit au BP 2020. L'année 2020 sera marquée par la montée en puissance de la nouvelle Politique de Développement Territorial, dont les enveloppes financières seront réparties dans les 4 Territoires de Vie (Région Colmarienne, Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin, Région Mulhousienne et Sundgau Trois Pays). Ainsi 3 M€ seront alloués en 2020 à destination des communes, EPCI et associations à but non lucratif pour développer leurs projets d'investissement. Par ailleurs, le Département reconduira l'effort financier consenti les années précédentes concernant le Fonds de Solidarité Territoriale en maintenant une enveloppe de 1,7 M€ afin de soutenir les projets des partenaires locaux. Enfin, un budget de 4,3 M€ permettra de répondre aux engagements de la collectivité dans le cadre des anciens contrats de territoires de vie, les derniers dossiers devant être soldés d'ici à 2022.

Concernant l'urbanisme, qui représentera un budget de 2,0 M€ en 2020, la nouvelle Agence Technique Départementale (ATD) qui a remplacé l'ADAUHR à compter du 1^{er} janvier 2017 poursuivra ses missions de conseil et d'assistance au profit des communes et des EPCI ruraux et continuera de réaliser des études in house pour répondre aux besoins de ses membres.

S'agissant des grands équipements, le Département poursuivra ses efforts en faveur du déploiement du réseau Très Haut Débit Alsace (THD), aux côtés du Département du Bas-Rhin et de la Région Grand-Est, dans l'objectif de déployer 13 000 km de fibre optique et de desservir 380 000 foyers localisés dans 696 communes alsaciennes. Ce projet répond à un double enjeu d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès aux services pour les entreprises et les particuliers en terme de réduction de la fracture numérique. En 2020, le Département participera au financement de ce projet d'avenir à hauteur de 0,52 M€.

De même, le Département prévoit d'apporter un soutien de 10 M€ au projet de raccordement de l'EuroAirport, dont un versement de 0,14 M€ en 2020 pour financer les études et la concertation préalable à l'enquête publique.

Le Département consacrera 4,46 M€ en faveur de l'attractivité et du tourisme.

L'année 2020 verra se poursuivre la coopération des deux Départements alsaciens, dans le cadre de la Stratégie interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021 (SIDT), et dans la perspective de la création de la CeA. L'agence Alsace Destination Tourisme (ADT) restera chargée de décliner cette politique, notamment en suscitant les initiatives en faveur de la promotion du tourisme ; de plus, conformément à la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la CeA, elle devra également animer et coordonner l'action des collectivités territoriales et des différents acteurs en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

L'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) verra également son rôle conforté en 2020, suite aux accords de Matignon du 29 octobre 2018 en faveur de la création de la CeA. Ainsi ses missions seront recentrées autour du développement économique, du marketing territorial, de l'insertion par l'activité, de la solidarité territoriale et de l'accès aux services publics départementaux.

Au total, un budget de 4,46 M€ sera alloué à la politique de l'attractivité et du développement touristique en 2020.

Le Département consacrera une enveloppe de 0,44 M€ au titre de la coopération transfrontalière en 2020.

La coopération transfrontalière constituera l'ADN de la future CeA, qui exercera un rôle de chef de file dans ce domaine. Son objectif central devra être de favoriser le développement harmonieux du Rhin supérieur, notamment en renforçant l'employabilité des jeunes en leur permettant de mieux connaître la langue de nos voisins, en contribuant à éliminer les obstacles à la coopération au quotidien ou encore en multipliant les opportunités de rencontres transfrontalières.

Afin de décliner cette nouvelle compétence, la CeA aura notamment en charge la rédaction d'un « Schéma alsacien de coopération transfrontalière » qui reprendra et amplifiera les objectifs de la « Stratégie OR » adoptée début 2019.

Ce nouveau rôle s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée par le Département du Haut-Rhin depuis de nombreuses années en matière de coopération transfrontalière. En effet, la collectivité a constamment renouvelé ses engagements dans les nombreuses instances de coopération transfrontalière (Conseil Rhénan, Infobest, Conférence du Rhin Supérieur et Comité de coopération Transfrontalière) ; par ailleurs, le Département prend part de longue date au financement de l'assistance technique du programme Interreg.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Culture et Patrimoine		
Culture et Patrimoine	5 794 950	2 377 500
Médiathèque	228 842	480 000
Archives	65 500	55 000
s/total	6 089 292	2 912 500
s/total général	9 001 792	
Sport		
Actions sportives	1 795 000	615 000
s/total	1 795 000	615 000
s/total général	2 410 000	
Aménagement du territoire		
Actions territorialisées	95 700	8 940 328
Urbanisme et aménagement	1 554 000	455 000
Grands équipements	61 000	707 497
s/total	1 710 700	10 102 825
s/total général	11 813 525	
Attractivité, Tourisme		
Attractivité du territoire	1 071 069	1 024 137
Développement touristique	2 203 166	157 940
s/total	3 274 235	1 182 077
s/total général	4 456 311	
Coopération transfrontalière		
Actions transfrontalières Européennes et Interr	437 584	0
s/total	437 584	
s/total général	437 584	
TOTAL	13 306 811	14 812 402
TOTAL GÉNÉRAL	28 119 212	

4. Des routes entretenues et rénovées

Le Département prévoit de consacrer une enveloppe de 52,6 M€ au BP 2020 en faveur des routes, soit une hausse de +1,6 M€ par rapport au BP 2019 (+3,1 %) après une hausse de +13,5 M€ (+36 %) consentie en 2019.

Le Département poursuivra ses efforts en 2020 afin d'améliorer l'état de notre patrimoine et de garantir durablement aux usagers des conditions de circulation sûres et fluides. Dans cette perspective, les dépenses relatives à la maintenance du réseau routier seront stabilisées à hauteur de 28,2 M€, après une revalorisation de + 10,5 M€ (+ 58 %) intervenue en 2019. Par ailleurs, les dépenses afférentes aux travaux neufs représenteront 14,2 M€ en 2020, en hausse de +1,5 M€ par rapport au BP 2019 (+12 %), après une hausse de + 3,7 M€ (+ 41 %) intervenue en 2019.

De plus, le Département poursuivra les objectifs suivants en 2020 :

- moderniser les outils de communication, avec le remplacement des radios analogiques devenues obsolètes par des appareils numériques à la norme Tetra, permettant d'envisager des applications variées en matière d'information en temps réel des usagers,
- renouveler la flotte de matériels et d'engins dédiée à l'entretien et l'exploitation du réseau pour un budget de 3 M€,
- terminer les nombreuses opérations d'investissement engagées, notamment la déviation de Ballersdorf pour un budget de 4,2 M€, et solder l'opération relative à l'aménagement des carrefours SNCF à Riedisheim pour un budget de 0,97 M€,
- engager de nouvelles opérations pour le développement du territoire, notamment à travers la réalisation de la liaison A35-RD83 à hauteur d'Ensisheim pour un budget de 3 M€, l'aménagement du carrefour giratoire du Capharnaüm à Burnhaupt-le-Bas pour un budget de 1 M€ et l'aménagement de la RD 105 à Saint-Louis dans le cadre de l'opération Euro3Lys pour un budget de 0,77 M€.
- poursuivre les études pour les opérations stratégiques qui constitueront demain un levier pour l'économie, telles que la liaison A35 - Ensisheim - Fessenheim- Rhin - A5 allemande, la création d'un demi échangeur RD 83 / RD 4 à Houssen et la liaison ferroviaire Colmar - Fribourg.

Dans le cadre de la préparation de l'Après-Fessenheim, le Département mobilisera une enveloppe de 45 M€ pour revaloriser le territoire en nouvelles infrastructures routières et ferroviaires.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Routes	7 800 000	44 774 000
TOTAL	7 800 000	44 774 000
TOTAL GENERAL	52 574 000	

5. La sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie

Le Département consacrera un montant de 20,8 M€ en faveur de l'environnement et de la montagne en 2020, soit un montant en progression de plus de 70 % par rapport au BP 2019.

Le Département demeure un acteur majeur dans le domaine de l'eau où il est présent en ingénierie sur l'ensemble du cycle, que ce soit la préservation de la ressource, l'eau potable et l'assainissement mais aussi la gestion des rivières et des barrages dorénavant assurée en lien avec le Syndicat Mixte des Rivières de Haute-Alsace, opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2018. Un montant de 8,3 M€ sera ainsi consacré en 2020 pour la reprise de l'étanchéité du barrage de Kruth-Wildenstein.

La collectivité reste également le principal acteur dans le domaine de l'environnement géré au plus près des territoires, notamment avec les Plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et l'éducation à l'environnement dans une optique de développement durable. Ses actions l'amènent à apporter son appui à une agriculture raisonnée toujours plus respectueuse de la nature et des paysages et à soutenir les éleveurs grâce au Laboratoire Vétérinaire Départemental et à l'Abattoir départemental de proximité de Cernay.

Concernant la politique en faveur de la montagne, elle est fondée depuis 2018 sur un modèle économique s'appuyant sur les activités « 4 saisons » et sur les projets d'avenir favorisant les investissements privés. L'année 2020 sera marquée par l'achèvement des travaux d'aménagement du Col de la Schlucht et par le versement d'une participation du Département de 1 M€.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Environnement, Agriculture et Cadre de vie	5 642 950	12 941 500
Aménagement de la Montagne	787 940	1 443 307
TOTAL	6 430 890	14 384 807
TOTAL GENERAL	20 815 697	

6. Des interventions de proximité au service des usagers

Le Département consacrera 111,734 M€ en 2020 pour assurer un service de proximité en faveur des Haut-Rhinois.

Concernant les bâtiments administratifs, le Département entend poursuivre en 2020 les opérations de regroupement de services de la Solidarité, en poursuivant notamment la restructuration des sites de Saint-Louis, de Cernay, de Guebwiller, de Colmar et de Mulhouse afin d'améliorer les conditions d'accueil du public, pour un montant global de 2,0 M€. Par ailleurs, les travaux de mise en conformité de la cuisine de la Pouponnière Caroline Binder à Colmar, dont les locaux appartiennent au Département, représenteront un montant de 1,05 M€ en 2020.

S'agissant des systèmes d'information, le Département poursuivra en 2020 les chantiers engagés dans le cadre de la numérisation des dossiers des personnes âgées. La dématérialisation de la chaîne de l'APA et la création d'un portail internet, destiné à permettre aux bénéficiaires et ayants droit de déposer leurs demandes en ligne, représenteront ainsi une dépense de 200 000 € en 2020. Par ailleurs, les dépenses de maintenance et de dématérialisation du flux entrant de la Direction de l'Autonomie s'élèveront à 60 000 € en 2020.

Concernant les ressources humaines (hors ATC), qui représenteront un budget de 84,54 M€ en 2020, l'année 2020 sera impactée à hauteur de 0,83 M€ par les mesures de reclassement prévues par le PPCR, ainsi que par la montée en puissance du nouveau régime indemnitaire institué en 2019 qui pèsera pour 0,5 M€ sur l'évolution prévisionnelle de la masse salariale en 2020. Ce nouveau régime indemnitaire doit permettre de mieux tenir compte des responsabilités exercées et de lever certaines difficultés de recrutement.

Enfin, les actions de communication représenteront un budget de 901 000 € en 2020, permettant de valoriser les politiques conduites par la collectivité ainsi que la préparation de la CeA, notamment à travers le magazine départemental (Haut-Rhin magazine), le stand Alsace au Salon de l'Agriculture et des actions de communication dans les différents médias (site internet, médias régionaux).

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Informatique (hors collège- fonction 221)	3 500 555	3 234 500
Bâtiments et logistique	8 161 800	7 905 455
Affaires juridiques	140 000	0
Documentation	145 300	0
Direction Générale des Services	80 000	0
Mission Contrôle de Gestion	654 742	0
Cabinet	2 221 700	0
Service de l'Assemblée	246 100	0
Communication	770 554	130 000
Ressources Humaines (hors ATC)	84 540 764	3 000
TOTAL	100 461 515	11 272 955
TOTAL GENERAL	111 734 470	

7. Des services de secours mobilisés

Le Département prévoit d'inscrire un montant de plus de 24 M€ en faveur du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le Département accroîtra de 1,2 % sa contribution au budget du SDIS en 2020, malgré les contraintes financières issues du pacte financier conclu avec l'Etat, en lien avec une hausse de l'activité qui nécessitera le recrutement de 25 nouveaux postes sur une période de 3 ans. Le Département réaffirme ainsi son soutien à la lutte anti-incendie, au secours aux personnes, à la protection des populations et à la préservation de la santé des habitants du territoire.

Un montant de 1 M€ en investissement sera par ailleurs alloué par le Département afin de financer l'acquisition de moyens techniques.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
SDIS	23 035 000	1 000 000
TOTAL	23 035 000	1 000 000
TOTAL GENERAL	24 035 000	

CONCLUSION

Depuis 2015, les décisions de l'Assemblée départementale ont à la fois rénové les politiques publiques dans tous les domaines et redressé la situation financière de la collectivité. Le Département a ainsi démontré sa capacité à être présent au quotidien de tous les Haut-Rhinois, en leur fournissant des services de qualité à un coût sans cesse optimisé.

Aujourd'hui, fort de fondamentaux financiers sains, le Département entend poursuivre ses engagements et renforcer sa politique de retour à l'emploi, accélérer son plan de réussite éducative pour tous, se mobiliser pour répondre présent aux besoins croissants en matière de protection de l'enfance, et ce tout en réaffirmant son ambition en faveur de la préservation du patrimoine alsacien et de l'attractivité de nos territoires.

Cette capacité à agir, à développer les partenariats et à construire ensemble des projets porteurs d'innovation et de développement, contribue à préparer l'avenir de notre territoire, à préparer l'avenir de l'Alsace.

Ainsi, le Département réaffirme les piliers de son modèle de gestion à l'alsacienne, à savoir :

1. Pas d'augmentation du taux des impôts
2. Renforcement de la proximité et des solidarités comme premières priorités
3. Soutien à l'investissement et à l'attractivité des territoires
4. Maîtrise de l'endettement.

Ces engagements forts se traduisent concrètement par un budget d'un montant de 793,168 M€, ventilé comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2020
011	Charges à caractère général	32 507 180
012	Charges de personnel	107 192 403
014	Atténuation de produits	6 377 078
015	Revenu d'insertion minimum	20 000
016	Allocation personnalisée d'autonomie	58 486 920
017	Revenu de solidarité active	92 200 000
	Actions liées au RSA et FDS	13 162 617
65	Autres charges de gestion courante	270 936 528
6586	Frais de fonctionnement groupes élus	364 864
66	Charges financières	7 023 000
67	Charges exceptionnelles	1 963 495
68	Dotations aux provisions	200 000

TOTAL (réel)	590 434 084
AUTOFINANCEMENT	80 837 225
TOTAL	671 271 309

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2020
013	Atténuation des charges	2 999 775
016	Allocation personnalisée d'autonomie	26 111 738
017	Revenu de solidarité active	50 191 794
70	Produits services, ventes diverses	4 182 300
73	Impôts et taxes	216 860 630
731	Impositions directes	223 602 230
74	Dotations, subventions et participations	122 162 216
75	Autres produits de gestions courante	22 906 760
76	Produits financiers	1 321
77	Produits exceptionnels	355 050
78	Reprises sur provisions	1 897 495

TOTAL (réel)	671 271 309
TOTAL	671 271 309

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2020
16	Remboursement capital de l'emprunt	42 677 572
	Opérations CLTR	19 671 157
	Refinancement de la dette	20 000 000
20	Immobilisations incorporelles	5 839 840
204	Subventions d'équipement versées	29 047 813
21	Immobilisations corporelles	50 627 295
23	Immobilisations en cours	29 848 084
26	Participation et créances rattachées à des participations	424 216
27	Autres immobilisations financières	1 233 000
45	Opérations pour le compte de tiers	3 365 000

TOTAL (réel)	202 733 977
TOTAL	202 733 977

TOTAL GENERAL	793 168 062
----------------------	--------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2020
10	Dotations, fonds et réserves	8 000 000
16	Emprunt	59 000 000
	Opérations CLTR	19 671 157
	Refinancement de la dette	20 000 000
13	Subventions d'investissement	7 398 779
20	Immobilisations incorporelles	250 000
204	Subventions d'équipement versées	5 000
23	Immobilisations en cours	672 900
26	Participation et créances rattachées à des participations	130 000
27	Autres immobilisations financières	1 282 916
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 300 000
45	Opérations pour le compte de tiers	1 186 000

TOTAL (réel)	121 896 752
AUTOFINANCEMENT	80 837 225
TOTAL	202 733 977

TOTAL GENERAL	793 168 062
----------------------	--------------------

Au total, le budget prévisionnel global s'élève à 797 357 053,63 € pour l'exercice 2020, soit :

Budget Principal : 793 168 061,57 €

Cité de l'Enfance : 4 188 992,06 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter le volume du budget primitif 2020 du budget principal du Département du Haut-Rhin à 793 168 061,57 €, et de confirmer le vote par chapitre,
- D'arrêter le volume du budget primitif 2020 du budget annexe de la Cité de l'Enfance à 4 188 992,06 €,
- D'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2020 à 130,124 M€ en dépenses d'investissement conformément à l'annexe 1 jointe au présent rapport,
- D'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2020 à 14,873 M€ en dépenses de fonctionnement conformément à l'annexe 1 jointe au présent rapport,
- De supprimer à compter du 1^{er} janvier 2020 le troisième aliéna de l'article 6.1.2 - *Cas particulier* du règlement financier concernant les subventions d'investissement versées aux collèges privés et le remplacer par le point suivant :
 - ❖ Pour les collèges privés : un versement se fera en une seule fois, à la fin de l'opération, sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier ou le comptable, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises sur la base du montant subventionnable retenu par le Département, ainsi que, le cas échéant, un certificat ou tout autre document justifiant les montants de la contrepartie communale ou intercommunale,
 - plan de financement définitif de l'opération avec production de la copie des décisions relatives à l'attribution d'autres subventions : ce document, qui doit être fourni par le bénéficiaire en fin d'opération, est indispensable pour permettre le versement du solde de la subvention,
 - pour les travaux soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, le versement des subventions ne pourra s'opérer qu'après remise d'une attestation d'accessibilité.
- D'ajouter un nouvel aliéna à l'article 7.1.3.3 - *Cas particulier* du règlement financier selon la rédaction suivante :
 - ❖ Pour les subventions accordées dans le cadre de la Conférence des Financeurs et bénéficiant des crédits de la CNSA alloués au titre des concours « autres actions de prévention » et « forfait autonomie » : ces subventions font l'objet d'un versement unique à la signature de la convention quel que soit le montant total de la subvention.

Les pièces justificatives suivantes seront transmises *a posteriori* au Département par le porteur de projet (au plus tard au 30 avril de l'année n+1) :

- copie de l'ensemble des pièces comptables de toute nature justifiant les dépenses réellement acquittées dans le cadre des actions subventionnées,
- compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, selon la trame type transmise par les services du Département.

Au vu des pièces justificatives transmises et en cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'action, les services du Département recalculeront le montant de la subvention au prorata des dépenses réellement réalisées ; le cas échéant, le Département sera habilité à demander le remboursement total ou partiel de la subvention.

Les agents du Département seront habilités à effectuer tout contrôle sur pièces et/ou sur place, lors de la réalisation des actions ou *a posteriori* dans un délai de 10 ans suivant la réalisation des actions.

- De donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget primitif 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT